



Évreux, le 9 février 2018

Rétablissement de la circulation pour les poids lourds dont le PTAC est supérieur à 7,5 tonnes

L'interdiction de circulation des poids lourds dont le PTAC est supérieur à 7,5 tonnes est levée sur l'ensemble du département de l'Eure et sur la région Ile-de-France.

En conséquence, les poids lourds dont le PTAC est supérieur à 7,5 tonnes, sont autorisés à reprendre la route dès 18h00.

Les véhicules peuvent donc quitter les zones de stockage situées dans l'Eure.

CONTACT PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : pref-communication@eure.gouv.f